

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02632

Numéro SIREN : 828 385 633

Nom ou dénomination : 3P F. 15 COROLLES

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2020 sous le numéro de dépôt 14252

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/14252

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : 3P F. 15 COROLLES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 828 385 633

N° gestion : 2017 B 02632



3P F. 15 COROLLES
S.A.S.U au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 15 place des Corolles
92400 COURBEVOIE
R.C.S NANTERRE : 828 385 633

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt
Le 22 Février,
à quinze heures,

La SAS LEV & DES INVESTISSEMENTS, associée unique de la société **3P F. 15 COROLLES**, représentée par sa Présidente, Madame Pascale POTTIER LE VAICHER, s'est présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présent.

La SAS LEV & DES INVESTISSEMENTS, représentée par Madame Pascale POTTIER LE VAICHER préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

La Présidente constate que l'associée unique étant présente, les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts sont remplies.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué, absent est excusé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

- les justificatifs de la convocation régulière de l'associée unique et du commissaire aux comptes;
- la feuille de présence;
- le rapport du Président;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementaires et les statuts ont été adressés à l'associée unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

rw



[Signature]

L'associée unique sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'associée unique est appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre quant à la dissolution anticipée de la société du fait des pertes constatées rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoir pour formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport puis il ouvre la discussion.

La Présidente répond aux questions de l'associée unique puis elle met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n°1

L'Associée décide de ne pas dissoudre la société par anticipation mais la poursuite de son activité et ce, malgré des capitaux devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos la 31 décembre 2018.

Décision n°2

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et Présidente.

La Présidente

La SAS LEV & DES INVESTISSEMENTS
représentée par sa Présidente

